



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 9 avril 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 37 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 3 jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Claudine CAULET.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 38), M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Françoise PRESSE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 43 - Association pour les Loisirs des Enfants Différents mais Déterminés (ALEDD) - Centre Omnisport Pierre Croppet (COPC) - Attribution de subventions de fonctionnement

**Association pour les Loisirs des Enfants Différents  
mais Déterminés (ALEDD)**

**Centre Omnisport Pierre Croppet (COPC)**

**Attribution de subventions de fonctionnement**

**Rapporteur : M. l'Adjoint LEUBA**

	Date	Avis
Commission n° 7	20/03/2018	Favorable unanime

L'Association pour les Loisirs des Enfants Différents mais Déterminés (ALEDD) et l'Association du Centre Omnisport Pierre Croppet (COPC) sont des structures organisatrices d'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH). Ces deux associations ont pour particularité de proposer à des enfants en situation de handicap de pouvoir pratiquer des activités de loisirs les mercredis et lors des vacances scolaires.

Ces associations étaient jusqu'à présent financées dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ). Suite au travail effectué par la Direction Vie des Quartiers en lien avec les partenaires du CEJ et dans la perspective du renouvellement de ce contrat en 2019 pour une durée de quatre ans (2019-2022), il a été convenu d'accompagner dans le cadre du contrat actuel uniquement les structures bénéficiant d'un cofinancement Ville/Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (CAF). Ce principe correspond aux règles de financement du CEJ.

C'est pourquoi, ces deux associations percevant une subvention de fonctionnement de la part de la CAF du Doubs en dehors du CEJ, la Ville a décidé de soutenir ces deux structures également par une subvention de fonctionnement au regard de l'intérêt et de la spécificité de leurs actions.

Ainsi, il est proposé pour 2018 un soutien de la Ville de Besançon à l'Association ALEDD pour un montant de 16 000 € et à l'Association COPC pour un montant de 3 000 €. A noter que ces montants correspondent aux sommes versées depuis plusieurs années dans le cadre du CEJ.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de 19 000 € sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

**- de statuer sur l'attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2018 aux structures associatives ci-dessus, réparties de la manière suivante :**

- 16 000 € à l'Association ALEDD,
- 3 000 € à l'Association COPC,

**- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec les Associations ALEDD et CROPPET.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire



Jean-Louis FOUSSERET.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0